

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 JUIN 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par M. David FOURNIER
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Arnaud PETITBOULANGER
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
Mme Kamila BOUHASSANE par Mme Lilou QUENNESSON
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
Mme Annick WALDER par M. Christian ROCCI
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Laurence ABEL RODET

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

57

**SPORTS : Tarifs et règlement intérieur des espaces Bien-Être du Stade Nautique
Mme HADDAOUI**

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Si la promotion de l'activité physique pour tous a été décrétée "Grande Cause Nationale" en 2024, la Ville développe depuis 2022, un programme spécifique de Sport Santé Bien Etre à destination des avignonnais. Outre les activités "Séniors" mises en place et comptant plus de 700 adhérents, cette proposition se décline en 4 volets : Sport sur Ordonnance, Sport Santé, Sport pour les agents et le dispositif "Forme dans les parcs" accessible à tous et gratuit.

Afin de répondre à la forte demande, après l'ouverture d'une annexe Sport Santé Bien Etre au sein de la Maison Commune Nord fin 2024, la Ville souhaite déployer ces activités au sein du Stade Nautique.

Pour rappel, le Stade Nautique a ouvert ses portes en fin d'année 2019 pour le plus grand plaisir des Avignonnais et un succès depuis qui ne se dément pas avec plus de 100 000 entrées enregistrées sur l'année 2024.

Depuis l'ouverture, la Ville gère l'organisation et la gestion des activités aquatiques, l'exploitation des espaces annexes du Stade Nautique ayant été confiée à une structure privée par convention d'occupation précaire.

Aujourd'hui, cette convention arrivant à échéance en fin d'année et ayant été dénoncée par les 2 parties par anticipation, la Ville souhaite reprendre la gestion directe de l'exploitation des espaces annexes du Stade Nautique à compter de la rentrée de septembre/octobre 2025.

Cette proposition s'inscrit dans un double objectif :

- Conforter l'identité du Stade Nautique comme un espace dédié à l'activité sportive, la santé et le bien-être,
- Développer la pratique physique pour tous dans la continuité et en complémentarité des activités déjà mises en place par la Ville.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

1/ Nature et organisation des activités annexes :

Les espaces annexes du Stade Nautique sont constitués :

- En rez-de-chaussée, d'un espace d'activités physiques bien-être comprenant : une salle de cours collectif de 140 m² et une salle à équiper destinée à la pratique du cardio-training et de la musculation de 162 m²,
- Au R+1 d'un espace spa de 101 m² comprenant : 2 hammams, 2 saunas, 2 bains zen à remous, un bain Kneipp, un espace de relaxation et une zone douches,
- Des vestiaires communs aux 2 espaces, avec casiers, douches et sanitaires.

Ces espaces fonctionneront du 1^{er} septembre au 30 juin avec une fermeture sur la période estivale dédiée essentiellement à l'activité aquatique.

L'espace de remise en forme (salle de cours collectifs et plateau cardio-musculation) sera ouvert du lundi au samedi avec 2 offres d'activités différenciées et complémentaires :

- **Le Projet AVI'FORME** dont l'objectif est de créer un espace de remise en forme axé sur la prévention, le bien-être et le lien social captant un public de tout âge, de tout niveau ne s'identifiant pas aux offres privées associatives ou marchandes du secteur.
- **Le Sport Santé Bien-Être** : activités physiques adaptées et de santé déjà déployées sur les territoires Ouest et Nord via les dispositifs pilotés par la Ville de Sport Santé et de Sport sur Ordonnance, et qui connaissent tous les deux un fort succès.

L'espace Spa sera accessible 7j/7 du lundi au dimanche uniquement sur les horaires d'ouverture des activités aquatiques du Stade Nautique.

Des créneaux de 2 h principalement positionnés sur la pause méridienne et surtout en fin de journée et le week-end permettront aux usagers de profiter de cet espace détente et de la baignade.

L'accès aux espaces de remise en forme et au spa se fera uniquement sur réservation afin de gérer au mieux le flux des usagers, garantir des activités de qualité et respecter la fréquentation maximum instantanée (FMI) réglementaire de l'établissement.

La gestion de ces espaces nécessitera l'embauche de 5 ETP dédiés à l'entretien et à l'animation des activités proposées.

2/ Tarification des activités

Le principe de tarification différenciée Avignon et hors Avignon sera ici maintenu en cohérence avec les tarifs mis en place depuis 2019 sur les activités aquatiques.

Des séances d'essai et des abonnements (10 séances ou annuels) seront proposés aux usagers.

Une carte annuelle couplant l'accès à la piscine et au Spa sera également proposée aux usagers avignonnais.

Les tarifs sont présentés en annexe.

Le contrat et les conditions générales de vente ainsi que le règlement intérieur de l'établissement ont été réactualisés pour tenir compte de ces nouvelles activités.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la grille tarifaire.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FIXE** les tarifs des activités annexes du stade nautique de remise en forme et accès au spa ;
- **APPROUVE** les conditions générales de vente actualisées ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur actualisé ;
- **IMPUTE** la recette à intervenir sur le chapitre 70 du budget annexe des activités aquatiques;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Élu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2025
ACTE PUBLIE LE 03/07/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :